



Article publié sur rtbf.be, le 03/02/2017.

Faut-il lever le secret professionnel des travailleurs sociaux dans le cadre d'enquêtes terroristes ? C'est ce que prévoit une proposition de loi de la N-VA. Ce texte sera examiné ce vendredi en commission de lutte contre le terrorisme à la Chambre.

Un texte qui est très critiqué par les CPAS et l'opposition. Guilhem Lautrec, coordinateur de la formation sociale dans un CPAS bruxellois, explique : « Chacun d'entre nous, quand il va se confier à ce que la loi appelle un confident nécessaire, que ce soit un avocat, un médecin ou une assistante sociale, s'il n'a pas l'assurance qu'il peut avoir confiance dans la personne qu'il a en face de lui, évidemment la discussion, l'entretien ne va pas être le même. Imaginez une société où il n'y aurait plus d'endroit où on peut avoir la certitude que ce que l'on dit reste confidentiel. Je crois que ce serait une société sans soupape affective, et où les choses seraient encore plus explosives — excusez la métaphore — qu'elles le sont aujourd'hui ». Le risque aux yeux des travailleurs sociaux, c'est tout simplement de rompre la confiance dans les institutions sociales.

[Lire l'article dans son intégralité sur le site RTBF.be](#)